

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Secrétariat Général
aux Affaires Départementales
Bureau du Développement Durable
et des Affaires Juridiques

Gap, le 22 MAI 2013

AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE
Construction de la section centrale de la rocade de Gap

Par arrêté préfectoral n° 2013 142-0006 du 22 MAI 2013, il sera procédé, du mardi 18 juin 2013 au samedi 6 juillet 2013 inclus, sur le territoire de la commune de GAP à une enquête parcellaire préalable à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la section centrale de la rocade de Gap, sur le territoire de la commune de GAP.

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les locaux des services techniques de la mairie de Gap pendant les heures d'ouverture au public, soit :
du mardi au samedi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que le samedi de 7 h 45 à 11 h 45.

En outre, le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques de la mairie de Gap :

- le mardi 18 juin 2013, de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juin 2013, de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juin 2013, de 8 h 45 à 11 h 45
- le vendredi 28 juin 2013, de 14 h à 17 h
- le mardi 2 juillet 2013, de 14 h à 17 h
- le samedi 6 juillet 2013, de 8 h 45 à 11 h 45

Le public pourra de même adresser ses observations, par écrit, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Gap – Services Techniques- 31 route de la justice- 05000 GAP .

Monsieur Georges DUCREUX Ingénieur Conseil Expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Catherine WALERY, Urbaniste Architecte est désignée pour le suppléer en cas d'empêchement.

Dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de cette enquête, le commissaire-enquêteur adressera son rapport et ses conclusions à M. le Préfet des Hautes-Alpes (Secrétariat Général aux Affaires Départementales - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques). Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de GAP et en Préfecture (Secrétariat Général aux Affaires Départementales - Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

L'arrêté préfectoral suscité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de GAP.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Christophe LOTIGIE